Nations Unies S/PV.7766



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7766e séance

Mercredi 31 août 2016, à 15 heures

New York

Président :	M. Ibrahim	(Malaisie)
Membres :	Angola	M. Gaspar Martins
	Chine	M. Xu Zhongsheng
	Égypte	M. Moustafa
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Lamek
	Japon	M. Bessho
	Nouvelle-Zélande	M. van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	M. Fesko
	Uruguay	M. Bermúdez
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507

16-27479 (F)







La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. van Bohemen (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer en félicitant la Malaisie, ainsi que votre équipe, Monsieur le Président, pour le brio avec lequel elle a conduit les travaux du Conseil pendant le mois écoulé. Nous tenons à vous remercier d'avoir convoqué la présente séance et d'avoir orienté de manière très utile nos discussions, notamment sur la prévention des conflits et sur les méthodes de travail du Conseil. Selon nous, la capacité du Conseil de prévenir les conflits est intrinsèquement liée à ses méthodes de travail et à la manière dont les membres interagissent les uns avec les autres et avec le Secrétariat. Je voudrais faire quelques observations sur deux sujets connexes, l'importance que le Secrétariat transmette les informations en temps voulu et la confidentialité.

Pour que le Conseil agisse rapidement, il est essentiel qu'il soit au courant des menaces potentielles à la sécurité. Nous devons être dûment informés des faits nouveaux dans les domaines où le Conseil a pour mandat de réagir. Lorsque les informations concernant ces développements se contredisent, le Secrétariat a un rôle particulièrement important s'agissant de fournir des comptes rendus qui font autorité. Nous l'avons constaté la semaine dernière à l'occasion de l'exposé présenté sur le Sahara occidental, qui a été très utile pour donner une idée précise des évolutions relatives à une question litigieuse et sensible. Lorsque des situations évoluent rapidement, il est vital que tous les membres du Conseil soient rapidement mis au courant de la situation sur le terrain. Sinon les membres élus risquent de se retrouver en position de net désavantage sur ces questions.

De manière plus générale, les membres du Conseil doivent aussi être tenus informés des nouveaux problèmes qui se font jour et des crises potentielles qu'une impasse politique risque de déclencher, ainsi que des problèmes régionaux qui menacent de remettre en question une paix fragile. Nous remercions le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques des efforts qu'il déploie à cet égard. En tant que membres du Conseil de sécurité, nous devons continuer de faire montre de créativité politique et d'énergie sur ce sujet, que nous aborderons d'ailleurs le mois prochain durant notre présidence du Conseil.

La question de la transmission en temps voulu des informations est également liée à la question inverse de la confidentialité. Depuis les 20 mois que nous siégeons au Conseil, nous n'avons eu de cesse d'insister sur l'importance de la transparence des travaux du Conseil, un aspect essentiel de notre responsabilité à l'égard de l'ensemble des Membres de l'Organisation qui nous ont élus et de notre légitimité, puisque le Conseil de sécurité agit en leur nom. Mais une contrepartie de la transparence est la confidentialité. Le Secrétariat ne peut fournir d'analyses franches si elles sont immédiatement relayées hors de la salle de consultations. Les membres du Conseil ne peuvent avoir d'échanges probants au niveau politique lorsque des discussions à caractère sensible sont répétées *in extenso*. Les idées ne peuvent être éprouvées et explorées, et sont finalement réduites à de simples interventions de pure forme, garanties pour une consommation publique, au lieu d'être le franc échange de vues qui s'impose quand on examine des questions complexes et nouvelles. À notre avis, il faut faire bien mieux pour veiller, autant qu'il est souhaitable, au respect de cette confidentialité. Si la salle de consultations n'est pas privée, les débats, inévitablement, se tiendront ailleurs, ce qui n'est dans l'intérêt de personne.

Nous attendons avec intérêt d'entendre de nouveau le fruit des réflexions des nouveaux membres du Conseil sur ce sujet. Je sais pouvoir compter sur l'appui du Conseil dans le mois qui vient.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président – Ramlan –, ainsi que votre équipe, de tout ce que vous avez accompli en ce mois d'août, qui s'est avéré un succès. Je pense que nous avons réalisé beaucoup de choses sous votre direction. Nous avons dû réagir à un grand nombre d'événements dans le monde, et je me félicite donc que vous ayez trouvé le temps de tenir la présente séance de synthèse. Je tâcherai d'être bref et concis, comme nous y invite l'utile note de cadrage distribuée, en m'en tenant à deux questions.

La première question porte sur la prévention des conflits et la seconde, sur le rapport entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Le lien entre les

deux questions est la transparence, et par conséquent, je concorde tout à fait avec ce que Gerard a dit à ce sujet, et, d'ailleurs, sur l'autre point qu'il a abordé concernant la circulation de l'information provenant du Secrétariat. Pour ne prendre qu'un exemple où, en matière de prévention des conflits, nous avons échoué en tant que Conseil je citerai le cas de la Syrie. J'ai trouvé que nous avions eu une bonne séance hier, sur les armes chimiques en Syrie, mais lorsque nous jetons un coup d'œil sur les cinq années de l'histoire du conflit, le Conseil n'a pas réussi à avoir la moindre influence réelle sur le règlement politique du conflit, et moins encore sur sa prévention, pour commencer. Une grande partie des efforts en ce sens doivent se dérouler, inévitablement, en privé, mais il y a des risques à trop agir en privé. C'est pourquoi je suis tout à fait d'accord avec ce que Gerard disait sur la confidentialité s'agissant des choses qui doivent rester confidentielles, mais certaines choses, également, peuvent, je le pense, être plus transparentes. Je pense que nous aurions à gagner à plus de confidentialité sur certaines questions et plus de transparence sur d'autres. Tenter de cacher au reste du monde l'échelle et la nature du conflit syrien n'est pas quelque chose qui soit bénéfique à la prévention des conflits ou à l'objectif de paix.

Si nous prenons comme exemple le plus extrême la situation à Alep, où la souffrance du peuple syrien est à son comble, nous avons un exemple éloquent d'une réalité qui, quelque déplorable que nous la considérions, peut toujours empirer encore. Notre travail ici consiste à diriger la lumière des projecteurs, en public, sur la situation sur place afin de tâcher d'amener par des pressions ceux qui en sont responsables à se réformer et à rétablir la paix là où c'est actuellement la guerre, la tragédie, la souffrance. Par conséquent, jeter de la lumière sur des questions inscrites à notre ordre du jour est extrêmement important, et c'est l'autre côté de la médaille, dont l'envers est la confidentialité lorsque nous devons la respecter.

Il ne s'agit pas de jeter de la lumière sur une question afin de choquer ou d'horrifier les gens, et encore moins de marquer des points sur le plan politique. Il s'agit, en se penchant sur une situation qui dégénère, de montrer au monde que nous veillons et qu'il y a au moins quelque chose à faire pour tâcher d'empêcher une situation mauvaise de devenir encore pire. Si nous faisons tout cela en privé, alors nous laissons la voie libre à ceux qui essaient de perpétuer cette guerre sauvage, insensée – je veux dire par là le régime syrien – contre leur propre peuple. Par conséquent, la transparence constitue une part importante de notre panoplie lorsqu'il s'agit de mieux réussir au niveau de la prévention des conflits et du règlement des conflits.

La seconde question, tout à fait différente, que je veux aborder, et où existe la même tension entre confidentialité et transparence, est le processus de sélection du prochain Secrétaire général. Nous avons maintenant tenu trois votes indicatifs. Sans surprise, les résultats complets étaient disponibles sur Twitter dans un laps de temps de quelques minutes après le vote. Je pense que nous perdons sur les deux tableaux. Ce que nous devrions viser, c'est la confidentialité, car elle concerne les candidats. Tout ce que nous pouvons leur dire à huis clos au Conseil de sécurité doit rester absolument confidentiel.

Mais il y a aussi certaines autres questions, comme les résultats, où, je pense, nous pourrions nous permettre d'être beaucoup plus transparents sans porter atteinte en quoi que ce soit à la dignité des candidats. En conséquence, je serais favorable à ce que nous passions de nouveau en revue notre pratique s'agissant des résultats des votes indicatifs, en essayant d'être plus transparents, de consolider, en même temps, la relation entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Refuser d'aller dans cette direction, c'est un peu, pour moi, procéder comme le roi anglais Canut, qui essayait d'arrêter la marée montante. Nous n'allons pas faire cela; nous aurions juste l'air sot si nous essayions de maintenir ces résultats confidentiels. Je serais donc favorable à plus de confidentialité sur certaines questions, mais aussi à beaucoup plus de transparence sur d'autres afin d'optimiser l'impact de nos travaux.

M. González de Linares Palou (Espagne) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président – Ramlan –, je tiens à vous remercier, ainsi que toute votre équipe, du travail que vous avez effectué ce mois-ci, et à vous féliciter d'une présidence qui arrive aujourd'hui à son terme couronnée de succès. J'apprécie également la note de cadrage que vous avez fait distribuer pour centrer le débat de la présente séance récapitulative officielle. L'Espagne est favorable à ce que plus d'attention soit accordée au débat concernant ces séances récapitulatives, et nous insistons sur la transparence et la participation de tous les États Membres. Je vais me concentrer sur deux domaines que je considère comme ayant été les plus importants des travaux du Conseil ce mois-ci. Le premier a trait aux questions de non-prolifération, et le second, à la situation en Syrie.

Sur la non-prolifération, le mois d'août nous a apporté de bonnes et mauvaises nouvelles. Au chapitre des mauvaises nouvelles, il faut une fois de plus déplorer que la République populaire démocratique de Corée continue de ne faire aucun cas des résolutions du Conseil. La dynamique à l'œuvre dans la situation actuelle sur la péninsule coréenne est particulièrement préoccupante, parce que les tirs de missiles balistiques sont toujours plus fréquents, mieux réussis et plus proches des côtes des autres États voisins. Ce mois-ci, nous avons vu pour la première fois un lancement réussi à partir d'un sous-marin d'un missile balistique, qui se trouve aussi être le premier qui soit tombé dans la zone économique exclusive d'un autre État. En dépit de cette situation inquiétante, nous devons nous féliciter du fait que le Conseil de sécurité a retrouvé son unité autour de cette question et qu'ainsi, le vendredi 26 août, nous ayons condamné à l'unanimité le lancement de missiles par la République populaire démocratique de Corée, et réitéré notre détermination à adopter de nouvelles mesures importantes, conformément à la résolution 2270 (2016).

Au chapitre des bonnes nouvelles, l'Espagne sait gré à la présidence malaisienne de la convocation du débat public sur la non-prolifération, le 23 août (voir S/PV.7758). La présence du Secrétaire général et du Haut-Représentant pour les affaires de désarmement ainsi que la participation de 61 délégations et d'organisations internationales ont mis en relief le grand intérêt suscité par cette question. Au cours du débat, nous avons constaté, d'une part, une préoccupation commune au sujet des menaces nouvelles, en particulier en raison du lien entre le terrorisme et les armes de destruction massive et des risques nouveaux qu'engendrent les avancées technologiques et scientifiques. D'autre part, il existe un désir de renforcer les mécanismes et instruments de prévention, comme la résolution 1540 (2004), pour les adapter au nouveau contexte. Le récent rapport du Mécanisme conjoint d'application démontre que les risques que tente de prévenir la résolution 1540 (2004) ne sont pas des illusions ni des chimères. Au contraire, ce sont des risques très réels qui, dans le cas de la Syrie, se sont déjà concrétisés. Les terribles constats que fait le rapport du Mécanisme devraient agir comme un aiguillon pour nous inciter à renforcer le régime de non-prolifération dans le cadre des Nations Unies.

Sur la deuxième question, la Syrie, l'analyse est nécessairement négative, tant du point de vue de l'évolution du conflit que de la réponse apportée par le Conseil de sécurité. Nous avons commencé le mois d'août sur la menace d'un blocus dans l'acheminement de l'aide à Alep, du fait des combats et de la fermeture de la route du Castello. Plusieurs séances du Conseil ont été organisées, où nous avons eu l'occasion de débattre de cette question de manière approfondie, de la séance du 8 août organisée selon la formule Arria à la séance d'information publique du 22 août dernier (voir S/PV.7757). Toutefois, le mois s'achève et nous nous trouvons pratiquement dans la même situation. Les Nations Unies continuent d'appeler à l'instauration de pauses humanitaires de 48 heures pour pouvoir entrer dans la ville, sans succès jusqu'à présent.

Nous sommes tous au courant des discussions en cours entre les coprésidents du Groupe international de soutien pour la Syrie. L'Espagne espère que le dialogue entre les États-Unis et la Russie pourra contribuer au rétablissement de la cessation des hostilités, et même ouvrir la voie à une nouveau cycle de pourparlers à Genève, comme cela a été le cas dans le passé. Cependant, le Conseil de sécurité a la responsabilité d'appuyer l'action des Nations Unies en Syrie, en particulier dans le domaine humanitaire. Par conséquent, et en contact étroit avec tous les membres du Conseil, et notamment avec la Nouvelle-Zélande et de l'Égypte, nous continuerons à suivre de près l'évolution de la situation. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter la Nouvelle-Zélande pour avoir accordé la priorité à cette question dans le programme de travail pour le mois de septembre.

Enfin, nous espérons que grâce au rapport du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, qui a été présenté hier au Conseil, nous pourrons garantir le respect du principe de responsabilité en ce qui concerne l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Je remercie encore une fois le Président et souhaite la bienvenue à la Nouvelle-Zélande, qui assurera la présidence du Conseil à partir de demain, tout en l'assurant de notre plein appui.

M. Xu Zhongsheng (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, la Chine vous remercie d'avoir convoqué la présente séance. Nous félicitons la Malaisie pour sa présidence durant le mois d'août et pour la compétence avec laquelle elle a dirigé les travaux du Conseil. S'agissant des travaux du Conseil au cours de ce mois, je voudrais mettre en relief les trois points suivants.

Premièrement, en ce qui concerne le Soudan du Sud, le Conseil a tenu plusieurs séances d'information exhaustives et a adopté la résolution 2304 (2016), qui a modifié le mandat de la Mission des Nations Unies

au Soudan du Sud. La situation est grave et complexe. La communauté internationale doit déployer des efforts concertés pour encourager toutes les parties à revenir sur la voie du règlement politique et à mettre en œuvre l'accord de paix, afin d'instaurer la paix et la stabilité dans les meilleurs délais. La Chine est favorable à ce que les Africains règlent eux-mêmes les problèmes africains, par leurs moyens. Nous saluons les efforts et les bons offices de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), de l'Union africaine et des États de la région relativement à la question du Soudan du Sud. Nous appuyons le rôle de premier plan que joue l'IGAD en la matière. Nous espérons que l'ONU s'emploiera à créer des synergies politiques avec l'IGAD et l'Union africaine au moyen du dialogue et des consultations pour régler le problème du Soudan du Sud.

Nous nous félicitons des consultations tenues récemment entre les chefs d'état-major général des forces nationales des pays membres de l'IGAD et le Gouvernement provisoire d'union nationale sud-soudanais relativement à la force de protection régionale. Nous espérons qu'ils tiendront pleinement compte des vues du Gouvernement provisoire d'union nationale afin de parvenir à un accord sur les détails concernant cette force.

Deuxièmement, s'agissant de la Syrie, les combats se sont intensifiés récemment dans certaines régions. La Chine est vivement préoccupée par cette situation et estime qu'une une solution politique est le seul moyen de régler le conflit en Syrie. Nous appuyons les efforts déployés par les États-Unis et la Russie en leur qualité de coprésidents du Groupe international de soutien pour la Syrie pour renforcer la coordination. La communauté internationale doit également prendre des mesures efficaces pour améliorer la situation humanitaire, rétablir le cessez-le-feu et créer des conditions propices à un règlement politique de la question syrienne. Nous nous félicitons de l'accord donné par la Russie concernant l'initiative de l'ONU visant à l'instauration de pauses humanitaires hebdomadaires de 48 heures à Alep. La communauté internationale doit continuer à appuyer l'ONU qui joue un rôle de premier plan dans le processus visant à un règlement politique de la question syrienne, y compris les travaux de M. Staffan de Mistura, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, et doit exhorter les parties à reprendre les pourparlers de Genève sans conditions. Les parties en Syrie doivent renoncer à l'idée que la question syrienne peut être réglée par la voie militaire et s'engager en faveur du dialogue et des négociations, en vue de trouver une solution qui soit acceptable pour tous, au moyen d'un processus graduel.

Troisièmement, en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, le 30 août, un kamikaze terroriste a attaqué l'Ambassade de Chine au Kirghizistan. La Chine condamne vivement cet attentat terroriste ignoble. Le terrorisme est l'ennemi commun de l'humanité. Le terrorisme, sous toutes ses formes, constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. La communauté internationale doit renforcer sa coopération dans le cadre d'une riposte commune et adopter des normes universelles pour lutter fermement contre ces activités, quelle qu'en soit la justification ou quel que soit le pays visé. Les Nations Unies et le Conseil de sécurité doivent jouer un rôle de premier plan dans les activités de lutte contre le terrorisme, qui doivent être guidées par la Charte des Nations Unies. La communauté internationale doit renforcer efficacement sa coordination afin de présenter un front uni contre le terrorisme et pour faire en sorte que les terroristes ne trouvent refuge nulle part. En tant que membre important de la coalition contre le terrorisme, la Chine va continuer à participer activement aux efforts menés dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale pour lutter contre le terrorisme, afin de contribuer de manière constructive au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La Chine souhaite également une présidence réussie a la Nouvelle-Zélande pour le mois de septembre.

M. Moustafa (Égypte) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom des trois États africains membres du Conseil de sécurité, nous tenons à vous féliciter pour votre présidence et pour l'excellent travail accompli au cours d'un mois très chargé, qui a été marqué par de nombreuses réalisations. Nous nous réjouissons également à la perspective de la présidence néo-zélandaise, à qui nous allons apporter notre coopération et notre appui pour qu'elle soit couronnée de succès.

Au nom des États africains membres du Conseil, je voudrais souligner les points suivants, en mettant l'accent sur les principaux messages ressortis des deux débats publics organisés sous la présidence malaisienne – à savoir le débat sur le sort des enfants en temps de conflit armé (voir S/PV.7753) et le débat sur la non-prolifération des armes de destruction massive (voir S/PV.7758). Vers la fin de ma déclaration, je ferai quelques réflexions sur les méthodes de travail, comme

vous l'avez demandé, Monsieur le Président, dans votre document de réflexion très utile.

Le débat public sur le sort des enfants en temps de conflit armé a été très important et est arrivé à point nommé, à un moment où nous sommes témoins de la situation tragique des enfants qui sont touchés de plein fouet par le fléau de la guerre et des conflits armés. Nous sommes d'avis que la communauté internationale ne dispose toujours pas d'outils adéquats pour mener une action préventive efficace. Nous voudrions mettre en relief un certain nombre de messages qu'il faut tirer de ce débat, et nous demandons au Conseil et à son groupe de travail présidé par la Malaisie d'y donner suite.

Premièrement, les enfants constituent le groupe le plus vulnérable et le plus touché par les attaques aveugles pendant les conflits armés, notamment les attaques menées par les forces militaires et les groupes armés et terroristes contre des zones densément peuplées – y compris les écoles, les hôpitaux et les installations médicales. Ces attaques constituent des actes criminels, et, par conséquent, des mesures doivent être prises pour amener leurs auteurs à rendre des comptes. Nous soulignons l'importance de la résolution 2286 (2016), relative aux soins médicaux en temps de conflit armé, en tant que plan directeur pour prévenir de telles attaques à l'avenir.

Deuxièmement, en ce qui concerne les mesures visant à protéger les enfants au lendemain d'un conflit, il faut parvenir à un accord sur des engagements précis liés à la protection des enfants dans les processus de maintien de la paix et de consolidation de la paix. Dans ce cadre, il faut inclure des exigences relatives à la libération rapide des enfants par les forces armées et les groupes armés non étatiques.

Troisièmement, nous appelons la communauté internationale à réexaminer les recommandations figurant dans le rapport Graça Machel (voir A/51/306), notamment celles relatives aux enfants déplacés et réfugiés, étant donné l'absence de ressources financières suffisantes pour mettre en œuvre les recommandations formulées à l'intention des États hôtes en particulier. En outre, il reste encore beaucoup à faire en ce qui concerne l'exploitation sexuelle et la violence sexiste, ainsi que les effets des régimes de sanctions sur la santé, la nutrition, la réadaptation psychologique et l'éducation des enfants en temps de conflit armé. Par ailleurs, il importe de mettre davantage l'accent sur la réinsertion sociale des enfants grâce à un soutien psychologique, des programmes éducatifs et une formation professionnelle.

Quatrièmement, les mandats des mécanismes mis en place pour traiter de la situation des enfants dans les conflits armés continuent de se concentrer sur la collecte d'informations sur les violations commises dans les foyers de tension et de conflit. Leurs rapports ne sont qu'une façon de surveiller la situation sans fournir les moyens pratiques et réalistes nécessaires de protéger les enfants – une tâche qui relève de leur mandat.

Cinquièmement enfin, il faut élaborer un plan d'action en trois volets, qui garantisse la protection des enfants, renforce les mesures de prévention, et assure la reddition de comptes pour les auteurs de crimes de guerre.

La convocation du débat sur la non-prolifération des armes de destruction massive a rappelé que le monde est devenu plus compliqué et dangereux au vu de l'évolution constante des défis en matière de sécurité, notamment l'expansion des organisations terroristes dans le monde entier. Le fait que ces organisations ont eu accès et ont été en mesure d'utiliser des armes chimiques dans des régions du Moyen-Orient est alarmant et appelle à une action déterminée. Nous pouvons tirer plusieurs conclusions de ce débat, qui a également mis au jour certains domaines de progrès potentiels à explorer par le Conseil.

Premièrement, la communauté internationale est actuellement confrontée à des menaces émergentes en matière de sécurité résultant des technologies nouvellement développées, en particulier celles à double usage, telles que l'impression en 3D, le « Web profond», la cyberguerre, l'édition génomique, la biologie synthétique et les drones.

Deuxièmement, dans le cadre de l'examen approfondi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), nous devons nous concentrer sur la poursuite de l'amélioration de la coopération et la coordination avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes en privilégiant l'appui et l'assistance techniques, ainsi que l'échange d' informations, de connaissances et d'expertise dans ce domaine. En conséquence, l'assistance technique et le renforcement des capacités sont essentiels pour les pays en développement.

Troisièmement, les États africains ne ménagent aucun effort, au plan régional et international, pour contribuer à la promotion du processus de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) et la résolution 1977 (2011), adoptée ultérieurement. Il faut renforcer le mécanisme

au titre de la résolution 1540 (2004) afin de se maintenir au rythme de l'évolution rapide des changements qui se produisent aux niveaux politiques, techniques, scientifiques et technologique.

Quatrièmement, les trois membres africains du Conseil de sécurité souhaitent rappeler que la seule voie, et la plus efficace, pour prévenir le terrorisme et empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive est l'élimination totale de ces armes dans toutes les régions du monde.

En ce qui concerne les méthodes de travail, les trois membres africains du Conseil soulignent la nécessité de tenir des débats plus orientés vers l'action et plus transparents sur les travaux du Conseil. À cet égard, dans un premier temps, ils invitent les membres du Conseil à continuer à renforcer leur interaction avec les pays inscrits à l'ordre du jour du Conseil, ainsi qu'avec les pays de la région, en tenant des dialogues interactifs informels plus fréquents, en particulier avant de renouveler le mandat des missions de paix déployées par le Conseil, afin de permettre une discussion plus approfondie des aspects politiques et opérationnels des conflits. Le dialogue interactif tenu au Mali le mois dernier en a été un exemple très utile.

Deuxièmement, les trois membres africains du Conseil se félicitent des visites de terrain effectuées cette année dans plusieurs pays africains, lesquelles ont été pour le Conseil l'occasion d'interagir avec les principaux acteurs politiques, telles les autorités nationales, et avec les partenaires régionaux et internationaux sur les questions relatives aux efforts visant à favoriser les processus de paix dans ces pays.

Enfin, les trois membres africains du Conseil tiennent à souligner l'importance de renforcer la coopération du Conseil avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Les consultations annuelles tenues à cette fin, ainsi que les dialogues informels propres à chaque pays, comme celui qui va se tenir plus tard cette semaine à Addis-Abeba sur le Soudan du Sud et sur la question du financement des opérations de paix autorisées par le Conseil de sécurité et lancées par l'Union africaine ou des organisations régionales, sont d'une importance vitale.

Encore une fois, je tiens à vous remercier et à vous féliciter, Monsieur le Président. Nous attendons avec impatience de travailler avec le prochain Président, l'Ambassadeur de la Nouvelle-Zélande.

M. Ramírez Carreño (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance de synthèse en vue d'examiner les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois d'août. Nous tenons également à vous féliciter, ainsi que votre délégation, pour le travail remarquable effectué ce mois-ci. Nous sommes reconnaissants pour la note de réflexion que vous avez préparée, Monsieur le Président, pour guider notre discussion d'aujourd'hui.

S'agissant du point que vous avez soulevé, Monsieur le Président, à propos des domaines potentiels de convergence entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale dans le domaine du désarmement et de la non -prolifération nucléaires, nous pensons que, au lieu de parler de convergences, l'Assemblée et le Conseil pourraient instaurer une division du travail fondée sur les compétences énoncées dans la Charte des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité est chargé de traiter du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive dans l'optique de la lutte contre le terrorisme, en vue notamment d'adopter des mesures visant à empêcher les acteurs non étatiques, y compris les groupes terroristes, d'acquérir des armes de destruction massive. Il ne fait aucun doute que la mondialisation des transactions commerciales, logistiques et économiques a fait du contrôle de la prolifération une tâche plus complexe, et permis aux acteurs non étatiques et aux terroristes d'utiliser plus facilement à leur avantage les réseaux criminels transnationaux afin de se procurer des armes de destruction massive. Il est également vrai que le terrorisme a étendu ses méthodes violentes et que les terroristes sont plus déterminés que jamais à obtenir des armes de destruction massive et à les utiliser contre des civils, comme cela a été le cas en Syrie et en Iraq.

Dans ce contexte, le Conseil de sécurité joue un rôle fondamental par le biais de la résolution 1540 (2004), et il a effectivement fait des progrès pour prévenir les menaces et les risques liés aux armes nucléaires, biologiques et chimiques, enquêter sur ces derniers et y répondre. La résolution 1540 (2004) a permis à la communauté internationale de faire des progrès dans la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive au profit d'acteurs non étatiques. Cela a été accompli notamment par l'amélioration des rapports, le renforcement ou l'adoption de nouvelles lois, l'assistance et la coopération au niveau régional et l'élaboration de plans d'action nationaux. Nous craignons que le Conseil

de sécurité ne soit pas encore prêt à affirmer que la seule façon d'éviter la destruction de l'environnement ou de l'humanité par de telles armes, en particulier les armes nucléaires, est leur élimination totale. Cela étant, nous croyons que le Conseil de sécurité, en tant qu'organe, n'est pas en mesure de diriger le processus de désarmement nucléaire.

Il incombe à l'Assemblée générale – dont la toute première résolution portait sur le désarmement – d'œuvrer à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à la négociation et l'adoption d'un traité internationalement vérifiable interdisant la production de matières fissiles, ainsi qu'à un traité global interdisant la mise au point, la production, le stockage et l'utilisation des armes nucléaires, entre autres.

Nous croyons aussi qu'il y a une autre question urgente en suspens, à savoir, la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. À cet égard, nous demandons instamment à Israël et à d'autres pays de débloquer les actions sur cette question et de prendre des mesures concrètes en vue de la signature d'un accord à cet effet.

Les membres permanents du Conseil de sécurité, en tant qu'États dotés d'armes nucléaires, ont un rôle fondamental à jouer dans ce processus. La réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires implique nécessairement un vaste débat sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale, sur la base du principe que la sécurité des parties individuelles ne s'en trouve pas diminuée et en ne permettant pas un État d'acquérir un avantage sur un autre, toujours en vue d'assurer la stabilité militaire sans affecter la sécurité et sans armes de destruction massive. Ce processus de discussion doit être ouvert, large et inclusif, tel que défini dans la proposition de convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Pour en venir à la deuxième partie de votre note, Monsieur le Président, concernant les enseignements tirés et les moyens susceptibles d'améliorer les résultats futurs du Conseil de sécurité en matière de prévention des conflits, comme par exemple au Soudan du Sud, en Syrie et au Sahara occidental, nous pensons qu'il y a un domaine critique qui est négligé par le Conseil de sécurité, à savoir la mobilisation de ressources pour pérenniser la paix. Celle-ci est essentielle pour générer les dividendes de la paix, que ce soit la création d'emplois, la fourniture de services publics, la création d'institutions politiques solides ou encore l'administration de la justice.

Nous pensons que la prévention des conflits exige davantage de diplomatie et de dialogue et moins de menaces et de sanctions. Il semble y avoir une tendance chez certains membres du Conseil de sécurité à appliquer le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, plutôt que les mécanismes de prévention des conflits, tels qu'envisagés au Chapitre VI de la Charte et conformément à la pratique des organisations régionales et sous-régionales de par le monde. La résolution des conflits est toujours politique; il faut une volonté politique véritable pour les prévenir et les régler.

Nous voulons également souligner les dommages que cause à l'Organisation et au monde en général l'application d'une politique de deux poids, deux mesures que nous voyons régulièrement à l'œuvre au Conseil de sécurité. Nous avons parlé ici de méthodes de travail, de confidentialité et de transparence, mais je voudrais parler du silence. Il y a des questions qui font l'objet d'un silence complètement opaque de la part du Conseil. Lorsque des membres de cet organe font tout leur possible pour empêcher la dissémination d'informations sur des situations de conflit dans certaines régions du monde, on occulte à tous les membres de la communauté internationale des éléments clefs qui doivent être pris en compte afin de prévenir les conflits. C'est, par exemple, le cas de la situation en Palestine et au Sahara occidental où le silence et l'absence de transparence dans la manière de traiter ces questions remet en cause l'ensemble du dispositif du maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui sous-tend les relations entre les États.

Je rappellerais, par exemple, que le 11 août dans la zone de Guerguerat, les forces militaires marocaines ont franchi à plusieurs reprises le mur de sable, en violation de l'accord de cessez-le-feu, pour pénétrer dans le secteur de Bir Gandouz, à côté de la première région militaire contrôlée par les Sahraouis. Nous pensons que de tels événements n'ont pas fait l'objet d'une attention adéquate de la part du Département des opérations de maintien de la paix. Faute d'avoir reçu des informations en temps voulu, ce n'est que le 26 août que les membres du Conseil ont été informés, lors de consultations privées demandées par mon pays, de ce qui s'était produit. Ce genre de pratique est inacceptable, parce que nous ne pouvons pas fermer les yeux, par opportunisme politique, sur des situations de conflit prolongées, qui ont une incidence sur la paix et la sécurité internationales.

Par ailleurs, la situation dans les territoires occupés de l'État de Palestine a continué de se dégrader,

sans que le Conseil n'ait été en mesure d'envoyer un message clair pour exiger qu'Israël mette fin à sa politique de colonisation, qui est la conséquence de sa longue occupation militaire qui dure depuis près d'un demi-siècle. Nous avons insisté sur le fait que l'occupation israélienne est la principale cause des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises dans les territoires occupés. Plus de cinq années se sont écoulées depuis l'adoption de la dernière résolution du Conseil de sécurité sur la question palestinienne.

Pour terminer, nous tenons à mentionner le débat public sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/PV.7753) au cours duquel un nombre considérable de pays ont appuyé l'ordre du jour du Conseil de sécurité sur la question. Il est nécessaire de souligner que les questions de la responsabilité et de la protection des enfants dans les conflits armés doivent être abordées de façon non sélective et impartiale, tout en respectant les mandats respectifs des mécanismes créés à cette fin, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, au droit international applicable et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Je vous renouvelle nos félicitations à vous-même, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre délégation, pour votre conduite extraordinaire des travaux du Conseil durant le mois d'août. Nous voulons également assurer de notre soutien et de notre coopération la Nouvelle-Zélande, qui, nous en sommes certains, dirigera avec brio les affaires du Conseil au mois de septembre.

M. Fesko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Veuillez accepter nos sincères félicitations, Monsieur le Président, pour votre conduite fructueuse des travaux du Conseil de sécurité pendant le mois d'août. Nous voudrions également saluer le grand professionnalisme dont a fait preuve toute la délégation malaisienne, ce qui a permis au Conseil de mener ses activités quotidiennes de manière effective et efficace. Nous voudrions, par ailleurs, saisir cette occasion pour féliciter la Malaisie à l'occasion de sa fête nationale de l'indépendance, célébrée aujourd'hui. Étant donné que les séances récapitulatives officielles du Conseil ne sont pas organisées régulièrement, ce qui est regrettable à notre avis, nous saluons la tenue de la présente séance.

Au début de la présidence malaisienne, le Conseil a organisé un débat public sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/PV.7753). Le débat a clairement démontré que même si, à un niveau fondamental, les États Membres de l'ONU apprécient la gravité du problème, ils ont des opinions et des approches différentes quant à la manière d'aborder le sujet. Indépendamment des divergences de vues sur certains aspects de la question, le cœur du problème est que faute d'éliminer les conflits ou, à tout le moins, de réduire leur intensité, les enfants continueront d'être les principales victimes dans les zones de guerre, et la communauté internationale continuera de se débattre avec la question de savoir comment les aider.

À cet égard, il est absolument essentiel que le Conseil redouble d'efforts pour prévenir les conflits potentiels et contribuer au règlement de ceux qui sévissent actuellement, éliminant ainsi la cause fondamentale des menaces qui pèsent sur la vie et le bien-être des enfants et autres groupes vulnérables.

L'autre débat public, consacré à la non-prolifération des armes de destruction massive (S/PV.7758), était également très pertinent compte tenu de la situation actuelle dans le monde. L'intégrité du régime mondial de non-prolifération a été gravement compromise par le comportement irresponsable de certains acteurs. Dans un monde où les normes établies et les instruments internationaux peuvent être violés de manière flagrante sans avoir à rendre de comptes et où la force prime le droit, il est particulièrement inquiétant de constater que certains exploitent les lacunes existant dans le système et se sentent libres de poursuivre leurs propres programmes d'armes de destruction massive. En fait, dans certains cas, comme celui de la République populaire démocratique de Corée, nous observons un mépris total pour les obligations internationales et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ce qui est particulièrement alarmant. De même, des acteurs non étatiques dénués de tout principe cherchent à acquérir des armes de destruction massive. Les dernières conclusions du Mécanisme d'enquête conjoint sur l'utilisation du gaz moutarde par l'État islamique d'Iraq et du Levant semblent presque banales dans l'environnement actuel. C'est tout sauf banal. Les violations commises par la République populaire démocratique de Corée ne doivent pas être considérées comme une question de routine à l'ordre du jour du Conseil, et il faut maintenir l'ordre sur la scène internationale si nous ne voulons pas que les efforts mondiaux de non-prolifération soient vains.

Le processus de sélection du prochain Secrétaire général est une autre activité phare à mettre à l'actif du Conseil au mois d'août. Jusqu'à présent, nous avons tenu trois votes indicatifs. Si les résultats des votes ne sont un

secret pour personne qui s'intéresse, même de loin, à la question, le Conseil, en tant qu'organe, persiste dans ses vieilles méthodes et rejette toute tentative de réforme de ses travaux. À la lumière des récentes modifications apportées au processus de sélection du Secrétaire général, qui se caractérise par une ouverture et une transparence sans précédent introduites par l'Assemblée générale, la fascination du Conseil pour ce que l'on appelle la « pratique établie » est véritablement incompréhensible. Le refus obstiné de certains membres du Conseil d'envisager la possibilité de publier officiellement les résultats des votes indicatifs n'est utile ni pour le Conseil ni pour les candidats. Comme nous l'avons tous vu, les résultats fuitent presque immédiatement et le Conseil se retrouve dans une situation où il ne peut ni assurer la transparence de ses travaux ni garantir la confidentialité aux candidats.

Sur cette question, je voudrais souligner que notre délégation, comme beaucoup d'autres, plaide pour un processus plus transparent, qui informe comme il convient l'ensemble des Membres de l'ONU des résultats des votes indicatifs. Le processus de sélection est loin d'être terminé, et rien n'interdit au Conseil d'introduire les modifications tant attendues dans ses travaux.

Le Conseil s'occupe généralement de problèmes graves et sombres. Dans ce contexte, la signature d'un accord de paix définitif par le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie a constitué un répit plus que bienvenu. Nous nous félicitons que les efforts qui ont été déployés pour mettre fin à ce conflit vieux de 50 ans aient été couronnés de succès. Nous sommes prêts à participer de façon constructive aux efforts visant à examiner les prochaines mesures que pourrait prendre le Conseil pour appuyer le processus de paix en Colombie.

Pour terminer, je voudrais une fois encore vous féliciter, Monsieur le Président, d'une présidence malaisienne fructueuse et exprimer notre plein appui à la future présidence néo-zélandaise au cours du difficile mois de septembre.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons à vous remercier personnellement, Monsieur le Président, ainsi que la délégation malaisienne de votre conduite efficace du Conseil de sécurité au mois d'août. Cela exige toujours de gros efforts. Votre présidence a été caractérisée par un programme très chargé. Nous notons l'opportunité de la tenue d'une séance (voir S/PV.7758) sur la question de la non-prolifération et la résolution 1540 (2004). Comme nous le savons tous, le dispositif mondial de non-prolifération est fondé sur trois piliers : le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques. La Fédération de Russie prend une part active à ces trois piliers.

La résolution 1540 (2004) constitue un autre fondement des efforts de non-prolifération. Elle représente un bouclier solide contre le risque de voir des armes de destruction massive tomber entre les mains d'acteurs non étatiques. Nous sommes convaincus que la mise en œuvre intégrale de la résolution par tous les pays est une tâche urgente que doit relever la communauté internationale. Les informations selon lesquelles des acteurs non étatiques ont obtenu des armes chimiques exigent une enquête détaillée et une réponse du Conseil de sécurité. Il est inacceptable qu'une aide quelconque soit apportée à des acteurs non étatiques pour qu'ils puissent se procurer des armes de destruction massive.

Comme toujours, les questions africaines ont été au centre de l'attention du Conseil. Plusieurs fois au cours du mois écoulé, le Conseil de sécurité a débattu de la situation au Soudan et au Soudan du Sud. Nous nous sommes abstenus dans le vote sur la résolution 2304 (2016). Comme c'est souvent le cas avec le Soudan du Sud, durant la phase de rédaction, les États-Unis, auteurs de la résolution, n'ont pas tenu compte des préoccupations légitimes de notre délégation et de celles de bien d'autres concernant d'importantes questions liées à la souveraineté du pays hôte, notamment s'agissant du déploiement de la Force de protection régionale et d'un éventuel embargo sur les armes. Le fait qu'il faille encore régler en détail les modalités de déploiement de cette force est illustré par les discussions qui se poursuivent sur la question entre les délégations du Soudan du Sud et des principaux acteurs régionaux. Nous nous félicitons de ces discussions et espérons qu'il y aura un échange de vues constructif sur toute une série de questions concernant le règlement du dossier sud-soudanais au cours de la réunion qui doit se tenir le 5 septembre à Addis-Abeba entre les membres du Conseil de sécurité, les représentants de l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement-Plus.

Malheureusement, force est de constater que certaines délégations utilisent périodiquement leur statut de membre du Conseil de sécurité à des fins de politisation et de propagande pour mettre en lumière tels ou tels sujets, plutôt que de consentir les efforts discrets et minutieux qui sont nécessaires au maintien

de la paix et de la sécurité internationales dans le cadre des pouvoirs statutaires du Conseil de sécurité. Une illustration de cette tendance est la réunion organisée selon la formule Arria le 8 août sur la situation à Alep. Cette réunion, annoncée tout juste la veille, n'a été qu'un nouveau spectacle de propagande mis en scène selon des canons éculés. Ses organisateurs ne cherchaient pas à régler le problème syrien, mais à faire avancer des objectifs qui leur étaient propres et beaucoup plus importants pour eux.

Nous avons été surpris par la façon dont cette réunion a été organisée par le Secrétariat. Celle-ci a, en effet, été retransmise en direct, alors que par le passé, par exemple, s'agissant de l'organisation de la réunion selon la formule Arria sur la Palestine, les représentants du Secrétariat ont fait allusion à la pratique établie et ont dit que la retransmission de ce genre de manifestation n'était pas possible. Nous avons donc été très étonnés par cette nouvelle façon de procéder Nous osons espérer que le Secrétariat nous fournira une explication détaillée des questions soulevées. Nous pensons que le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure devra examiner ce problème lorsqu'il établira la version actualisée de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507. Je voudrais rappeler à mes collègues du Conseil que les réunions organisées selon la formule Arria ont été conçues comme des réunions informelles et confidentielles permettant des échanges de vues francs en privé sur des questions relevant du mandat du Conseil de sécurité. Nous ne sommes pas d'accord avec la pratique qui veut que certains membres du Conseil abusent de ce format pour faire la publicité de leurs propres initiatives privées.

S'agissant de la Syrie, nous devons mentionner les actes inhumains commis par l'opposition radicale syrienne, qui a interrompu l'opération humanitaire des Nations Unies à Alep, alors qu'elle était déjà prête. Après avoir donné leur accord au passage des convois de camions transportant l'aide humanitaire pour la population civile, ces opposants djihadistes ont à la dernière minute imposé des conditions notoirement inacceptables et irréalistes. Cette décision de défi révèle évidemment le véritable visage de ces pseudo-combattants pour le peuple syrien. Ils n'ont aucune honte à exploiter la difficile situation humanitaire pour réaliser leurs propres desseins destructeurs.

Pour notre part, nous continuerons de travailler de manière constructive et en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour préparer l'opération humanitaire à Alep dans la ligne de ce que nous avons déjà fait dans ce domaine. Nous confirmons également notre volonté de respecter une trêve humanitaire de 48 heures afin d'acheminer l'aide aux zones auxquelles il est possible de parvenir. Toutefois, nous voudrions une fois de plus rappeler aux membres du Conseil que la partie russe a répondu promptement à la proposition correspondante de l'ONU et a participé à la recherche de solutions pour garantir la sécurité des convois sur la route du Castello et pour convenir avec le Gouvernement syrien des modalités de l'opération humanitaire.

Pour finir, nous souhaitons plein succès à la délégation néo-zélandaise, qui présidera le Conseil en septembre. Le mois de septembre est traditionnellement très chargé, et nous voulons assurer nos collègues de notre plein appui.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation de l'excellent travail accompli durant le mois d'août. Je saisis également cette occasion pour souhaiter à la Nouvelle-Zélande une présidence couronnée de succès durant le mois de septembre et l'assurer de notre collaboration à sa réussite.

Je voudrais commencer par vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance récapitulative officielle. Nous vous remercions aussi pour la note de cadrage distribuée hier. Conformément à cette note, je promets de ne pas dépasser la limite de cinq minutes.

Comme ma délégation l'a déjà dit par le passé, ce format nous permet de consigner officiellement les débats de la séance et offre également la possibilité à ceux qui souhaitent y assister mais ne peuvent pas être présents dans cette salle de le faire par le biais de notre site Web, quel que soit le lieu où ils se trouvent. C'est donc un exercice de transparence que je me dois de souligner. Ma délégation a indiqué à plusieurs reprises que ce serait un pas en avant vers la transparence si, chaque fois que nous avons un format qui comprend une réunion d'information publique suivie de consultations, les délégations pouvaient faire leur déclaration ici dans cette salle. Je dois admettre que, dans une certaine mesure, nous avons déjà commencé à le faire lorsque nous traitons du volet humanitaire en Syrie. Il s'agit par conséquent d'une réalisation du mois d'août qui est digne d'être mentionnée. Nous espérons, cependant, que dans un avenir proche, cette pratique ne se limitera pas

à cette question, mais pourra également être étendue à de nombreuses autres.

Le mois d'août n'a pas été un mois productif dans le domaine humanitaire. La situation en Syrie, au Yémen, au Soudan du Sud et ailleurs nous montre que nous n'avons pas encore été en mesure de trouver les solutions nécessaires pour soulager les souffrances des populations qui sont victimes de conflits armés. Je voudrais m'arrêter un instant pour réfléchir à ce que le Conseil n'a pas fait, ou plutôt à ce qu'il n'a pas pu faire.

Bien que le Conseil soit pleinement conscient des graves crises – ou plutôt catastrophes – humanitaires qui sévissent en Syrie et au Yémen, nous avons été incapables de nous entendre sur le texte d'un communiqué de presse à l'issue des consultations sur le Yémen le 3 août, de même qu'à l'issue des consultations sur la Syrie le 9 et le 22 août. Il est difficile d'imaginer ce que pourrait penser un civil qui se trouve dans une zone assiégée en Syrie si l'un d'entre nous essayait de lui expliquer les raisons pour lesquelles nous n'avons pas pu publier un communiqué condamnant la situation, ou ce que pourrait penser de nous un enfant qui n'a rien à manger et pas de médicaments pour soigner ses blessures à cause du siège, qui ne peut pas aller à l'école en raison du conflit, qui a été recruté par des terroristes ou qui a été victime de violences sexuelles aux mains de ces terroristes.

Malheureusement, le mois d'août a été une nouvelle fois marqué par la paralysie du Conseil face à des questions pour lesquelles il est investi d'une responsabilité incontournable.

M. Lamek (France) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour ce mois d'août savamment orchestré, avec deux débats publics (voir S/PV.7753 et S/PV.7758) et deux votes blancs, deux votes indicatifs, sur l'élection du prochain Secrétaire général.

Je commencerai par ces votes blancs. Ils ont montré que notre procédure, si efficacement mise en œuvre par la délégation malaisienne, fonctionne. La meilleure preuve en est que le Conseil avance méthodiquement et de manière unie dans le travail exigeant de sélection de celui ou celle qui dirigera l'Organisation à compter de l'an prochain. Le Conseil devra, le moment venu, faire sa recommandation à l'Assemblée générale, conformément à l'Article 97 de la Charte et de manière à donner au futur Secrétaire général – ou à la future Secrétaire générale – la possibilité de se préparer à cette tâche difficile.

Je voudrais aussi dire un mot sur la Syrie, qui rappelle le Conseil de sécurité à ses responsabilités. Les consultations d'hier, à la suite de la remise du rapport du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, nous placent face à nos responsabilités. Ce n'est pas une formule vague, mais une réalité tant l'emploi d'armes chimiques, dont le rapport établit clairement qu'il a été le fait du régime syrien et de Dach, constitue une régression que nous ne pouvons laisser sans réponse sous peine de lourdes conséquences. Ceux qui ont commis ces crimes, et maintenant nous les connaissons, devront faire face à leur responsabilité, qui est très lourde.

Ce mois d'août aura également vu le Conseil suivre de près les évolutions préoccupantes de la situation humanitaire en Syrie. Le Conseil a tenu une réunion selon la formule Arria le 8 août, une réunion importante, bouleversante également et qui, je l'espère, aura contribué à faire mieux prendre conscience de la catastrophe à Alep. Je remercie toutes les délégations qui y ont participé, même si certaines d'entre elles ont pu se sentir mises en cause. Le Conseil s'est mobilisé sur la situation à Alep face à l'urgence humanitaire. Lors des consultations qui ont eu lieu le 9 août, Stephen O'Brien et Staffan de Mistura ont exprimé leur forte préoccupation et appelé les Coprésidents du Groupe international de soutien pour la Syrie à trouver une issue au cours de leurs discussions à Genève. Et le 22 août, M. O'Brien a fait état (voir S/PV.7756) de sa vive préoccupation devant l'échec de l'acheminement de l'aide humanitaire dans toutes les villes assiégées du pays, et formulé devant le Conseil le souhait que ce dernier puisse s'exprimer pour qu'enfin l'accès humanitaire, qui est une obligation au titre du droit international humanitaire, soit garanti. Nous en sommes malheureusement encore très loin et sur ce dossier également, le Conseil devra se montrer à la hauteur de ses responsabilités.

J'ai parlé tout à l'heure des armes chimiques en Syrie, et en fait les activités de non-prolifération ont été au cœur des travaux du Conseil. Vous y avez consacré, Monsieur le Président, un débat public (voir S/PV.7758), mais le Conseil a eu également à traiter de la situation en Corée du Nord. Fort heureusement, le Conseil a retrouvé son unité ce mois-ci, après une nouvelle provocation irresponsable des autorités nord-coréennes. Le Conseil a condamné dans les termes les plus clairs les tests balistiques effectués par Pyongyang, qui constituent une menace directe envers ses voisins. Je rappelle qu'un missile s'est abîmé le mois dernier dans les eaux

territoriales du Japon, un État Membre de l'ONU et un État membre du Conseil de sécurité. C'est également une menace pour le régime de non-prolifération sur lequel repose notre sécurité collective. Nous devons renforcer nos messages, nous devons procéder à de nouvelles désignations pour que les autorités de Pyongyang ne se méprennent pas davantage sur notre détermination à les empêcher de continuer de faire avancer leurs programmes nucléaire et balistique illégaux.

Je dirai un mot pour terminer sur le Soudan du Sud. Ce mois d'août a également été marqué par les suites données par le Conseil de sécurité à la dégradation de la situation au Soudan du Sud début juillet. Après l'éruption de violence qu'avait alors connue Djouba, il était important que le Conseil puisse rappeler l'importance qu'il attache à la protection des civils. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud opère dans un environnement particulièrement difficile et fait face à de nombreux obstacles dans la mise en œuvre de son mandat. Il était donc important que le Conseil réitère tout son soutien à cette mission. Le Conseil a également rappelé aux parties qu'elles devaient se réengager dans la direction de la paix et il devra, avec ses partenaires régionaux, telles l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'Union africaine, continuer d'appeler ces parties à la responsabilité. Il le fera dans les prochains jours à l'occasion de son déplacement au Soudan du Sud. Il est également plus que temps que le Conseil mette enfin en place l'indispensable embargo sur les armes à destination de ce pays meurtri. C'est une mesure de bon sens que nous aurions dû prendre il y a longtemps déjà.

Je vais en fait terminer sur le Liban, pour souligner que nous avons adopté une solide déclaration présidentielle (S/PRST/2016/10) fin juillet pour déplorer la vacance présidentielle. Lors des consultations du 24 août avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Secrétariat, nous avons fait le point sur la situation au Sud-Liban 10 ans après l'adoption de la résolution 1701 (2006). Nous avons collectivement réaffirmé notre soutien à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) dans l'accomplissement de son mandat de préservation de la cessation des hostilités, et avons adopté ce 30 août, à l'unanimité, la résolution 2305 (2016) qui renouvelle pour un an le mandat de la FINUL. On peut se féliciter du soutien apporté par le Conseil de sécurité à la FINUL et à la stabilité du Sud-Liban dans un Moyen-Orient qui ne mérite pas une crise de plus.

Le mois d'août a donc été très riche en substance et je vous remercie, Monsieur le Président, pour votre travail et votre présidence pendant cette période. Je souhaite désormais la bienvenue à la Nouvelle-Zélande pour un mois de septembre qui ne le sera pas moins.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, pour la manière dont vous avez guidé les travaux du Conseil tout au long du mois d'août, qui s'est avéré riche en faits nouveaux, bons et mauvais, principalement mauvais, hélas. Aujourd'hui, je voudrais me focaliser simplement sur deux points, comme le suggère le document de réflexion, et aborder la question de la Corée du Nord et celle du Soudan du Sud. Ce faisant, j'insisterai sur l'importance de l'unité, de l'action et de l'efficacité du Conseil.

En ce qui concerne le dossier nord-coréen, ma délégation souligne l'importance du message uni que le Conseil a envoyé dans sa déclaration à la presse (SC/12494) du 26 août, condamnant fermement le tir de missile balistique effectué depuis un lanceur sous-marin auquel la Corée du Nord a procédé le 23 août et la série de tirs qui l'a précédé, qui constituent des violations flagrantes des obligations imposées par les résolutions du Conseil. Ces tirs contribuent au développement par le pays de vecteurs d'armes nucléaires et exacerbent les tensions dans la région et au-delà. Ces tirs de missiles, dont un s'est abîmé dans la zone d'identification de la défense aérienne japonaise, font peser une menace grandissante sur la sécurité nationale du Japon.

Nous nous félicitons que le Conseil ait fait preuve d'unité pour condamner, par cette déclaration à la presse, les actes de provocation de la Corée du Nord, mais cela ne suffit pas. Nous ne devons pas laisser ces actes violents se produire sans qu'il y ait de conséquences. Face à la gravité de la situation, le Conseil doit envisager de prendre de nouvelles mesures pour répondre aux menaces évidentes et répétées que la Corée du Nord continuent de faire peser sur la paix et la sécurité internationales, lui qui dans sa résolution 2270 (2016) s'est dit résolu à prendre d'autres mesures importantes en cas de tout nouveau tir ou essai nucléaire. Je renouvelle donc l'appel lancé par mon gouvernement à tous les États Membres pour qu'ils redoublent d'efforts afin de respecter et de faire pleinement respecter les résolutions pertinentes du Conseil, y compris en ce qui concerne la présentation de leurs rapports nationaux de mise en œuvre.

En ce qui concerne le Soudan du Sud, le Japon a contribué au processus d'édification de la nation sud-soudanaise sous diverses formes d'assistance

et en fournissant des contingents à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Le Japon a appuyé le renforcement de la Mission tel que mandaté par la résolution 2304 (2016). Outre la pleine mise en œuvre par les parties de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, la mise en place d'une force de protection régionale respectant les principes de base du maintien de la paix, notamment le consentement des parties, représente le moyen le plus efficace de régler la situation sur place. La visite que le Conseil effectuera prochainement au Soudan du Sud sera une occasion importante pour le Conseil de transmettre un message clair au Gouvernement provisoire d'union nationale.

Avant de conclure, je tiens à insister sur l'importance que le Japon attache à l'amélioration des méthodes de travail du Conseil. À cet égard, qu'il me soit permis d'évoquer brièvement le nouveau processus ouvert à tous de sélection des présidents des organes subsidiaires du Conseil pour 2017. Nous sommes dans la phase de mise en œuvre de la nouvelle note S/2016/619 du Président du Conseil de sécurité, en date du 15 juillet. À partir du début d'août, le Royaume-Uni et le Japon, en tant que cofacilitateurs du processus, consulteront officieusement les membres nouvellement élus et membres titulaires du Conseil. Nous engagerons de nouvelles consultations conformément à la lettre et à l'esprit de la note présidentielle.

Je voudrais une fois de plus remercier le représentant de la Malaisie et sa délégation du très bon travail accompli durant le mois d'août. Je souhaite plein succès au représentant de la Nouvelle-Zélande pour sa présidence du Conseil au mois de septembre. Nous l'assurons de tout l'appui dont il pourra avoir besoin.

Mme Sison (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Alors que nous abordons bientôt le mois de septembre et, de nouveau, la haute saison de l'Assemblée générale, il est bon que nous prenions un moment pour examiner certaines des priorités du Conseil de sécurité traitées par nous au cours de ce mois d'août chargé, et que nous devrons continuer de traiter à l'avenir. Je voudrais en particulier m'arrêter sur le travail du Conseil sur la Syrie et le Soudan du Sud, et évoquer également brièvement la République populaire démocratique de Corée et nos délibérations en cours autour du choix du prochain Secrétaire général.

Comme c'est le cas depuis déjà tant de mois, le Conseil s'est concentré en août sur la situation politique, humanitaire et de sécurité en Syrie, comme l'ont aussi fait observer d'autres collègues. Je voudrais moi aussi prendre un moment pour rappeler la séance très émouvante organisée selon la formule Arria, avec nous, par le Royaume-Uni, la France, la Nouvelle-Zélande et l'Ukraine, durant laquelle nous avons entendu le témoignage direct de témoins du siège d'Alep. Il s'agissait de personnes qui ont fait d'énormes efforts pour tenter de soulager un tant soit peu les souffrances terribles qu'on endure là-bas, et notamment de médecins et de Casques blancs assurant les premiers secours. Les scènes qu'ils ont décrites et les images dont ils nous ont fait part indiquent clairement que nous avons affaire à une catastrophe humanitaire d'une ampleur absolument dramatique. L'interruption de la fourniture de vivres et de médicaments à des centaines de milliers d'innocents civils porte atteinte à la cessation des hostilités et fait le jeu des groupes extrémistes violents. Le jour suivant, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, Stephen O'Brien, et l'Envoyé spécial du Secrétaire général, Staffan de Mistura, ont eu une réunion avec le Conseil, durant laquelle ils ont appelé à cesser de nouveau, immédiatement, les hostilités et à marquer une pause pour permettre l'accès humanitaire.

Incroyablement, en raison en grande partie de l'obstruction du régime syrien, aucun convoi interinstitutions des Nations Unies n'a été en mesure d'acheminer de l'aide entre le 1er et le 23 août, et du 23 au 29 août, seuls quatre convois interinstitutions des Nations Unies ont livré de l'aide à des zones de Syrie assiégées ou difficiles d'accès. Il faut absolument que s'améliore l'accès humanitaire. Comme je l'ai dit dans cette salle il y a un peu plus d'une semaine, les États-Unis condamnent toutes les parties au conflit qui recourent à la tactique du siège, mais nous devons dire clairement que le régime d'Assad et ses soutiens internationaux sont responsables des souffrances de la majorité écrasante des Syriens en état de siège.

Cela m'amène à un point sur lequel je tiens à insister concernant l'utilisation des armes chimiques en Syrie. Hier encore, nous avons entendu un exposé dérangeant mais important du Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, Kim Won-soo, et de la Cheffe du Mécanisme d'enquête conjoint, Virginia Gamba. Nous passons actuellement en revue les conclusions du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, mais ce que nous avons entendu plaide haut et fort pour la nécessité d'une forte riposte du Conseil. Il est essentiel que nous nous accordions à veiller à ce que ceux qui ont utilisé des armes chimiques en Syrie en subissent les conséquences.

Un autre pays dans lequel le statu quo est insoutenable est le Soudan du Sud. Le Conseil de sécurité a pris d'importantes mesures ce mois pour répondre aux appels lancés par quelques partenaires régionaux de premier plan afin de mettre en place une force de protection régionale au sein de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). La résolution 2304 (2016) énonce trois priorités pour cette force de protection régionale de 4000 personnes : premièrement, faciliter la sûreté et la liberté de circulation à Djouba; deuxièmement, protéger les installations clefs; et troisièmement, empêcher les attaques contre les civils et les agents humanitaires et des Nations Unies. La force sera autorisée à user de tous les moyens nécessaires pour s'acquitter de ces responsabilités. Ces efforts viendront à l'appui de la mission plus large de la MINUSS, à savoir protéger les civils, surveiller la situation des droits de l'homme, faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et appuyer la mise en œuvre de l'accord de paix. Nous attendons avec intérêt la mission du Conseil au Soudan du Sud que conduiront le Sénégal et les États-Unis à compter de demain.

Un autre défi inscrit au rôle du Conseil pour lequel il faut faire preuve de résolution a trait à la République populaire démocratique de Corée. Là encore, plus d'une fois, le Conseil a été obligé de se réunir d'urgence suite à une nouvelle provocation de la Corée du Nord. Les agissements de la République populaire démocratique de Corée, et les progrès de ses capacités en matière de missiles balistiques en particulier, ne peuvent être passés sous silence.

Je voudrais également évoquer notre travail s'agissant du choix du prochain Secrétaire général. Le Conseil a tenu ses deuxième et troisième votes indicatifs en août, et nous pensons que le processus évolue dans la bonne direction. Mais nous devons rester concentrés sur nos délibérations, en dépit du mois chargé qui nous attend. Alors que nous préparons l'arrivée d'un grand nombre de dirigeants de nos pays, dans quelques semaines à peine, nous nous réjouissons de poursuivre nos efforts, en septembre, afin de trouver le candidat le mieux qualifié pour conduire l'Organisation dans la prochaine décennie.

Enfin, je voudrais remercier la Malaisie de sa superbe direction du Conseil ce mois, et offrir notre appui à la Nouvelle-Zélande alors qu'elle reprend le marteau de la présidence pour le mois chargé de septembre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Malaisie.

Je tiens à remercier mes collègues des nombreuses paroles aimables qu'ils m'ont adressées ainsi qu'à ma délégation. Nous apprécions vraiment l'appui reçu et l'esprit constructif dont ont fait preuve tous les membres du Conseil de sécurité durant le mois d'août, pendant lequel la Malaisie a eu l'honneur et le privilège de présider le Conseil. Je tiens également à remercier toutes les délégations d'avoir participé à la séance récapitulative d'aujourd'hui.

La déclaration commune présentée par le représentant de l'Égypte au nom des trois membres africains du Conseil – l'Angola, l'Égypte et le Sénégal – a mis en exergue la souplesse du format de cette séance, telle qu'elle est envisagée dans la note du Président S/2010/507. La Malaisie continue de penser que les séances officielles de synthèse telles que celle-ci sont une excellente occasion de réflexion pour le Conseil sur lui-même, sur un mode ouvert et transparent. Tout en reconnaissant que l'interactivité, en particulier avec les pays non membres du Conseil, est un problème, nous continuons de penser que l'alternance entre séances officielles et officieuses, ou les synthèses de type Tolède, dont nous avons fait notre pratique durant la quasi-totalité de l'année, offre à tout le moins un bon éventail qui permet de maintenir un équilibre avec la nécessaire reddition de comptes et l'interactivité.

En guise de conclusion sur les méthodes de travail, ma délégation encourage fortement le Japon, en sa qualité de Président du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, et dans le contexte de l'examen d'ensemble à venir de la note 507, à réfléchir de façon approfondie à la nécessité de mieux gérer au sein du Conseil les attentes de l'ensemble des Membres de l'Organisation, pour ce qui est en particulier de la transparence des travaux du Conseil.

Du point de vue particulier qu'offre le siège de président du Conseil, je constate avec plaisir que, malgré les prévisions selon lesquelles août devait être un mois légèrement moins riche en événements, cela n'a guère été le cas. Cela ne veut en rien laisser entendre que nous attendions ou anticipions les nombreuses situations qui ont éclaté ou se sont exacerbé. Mais le programme de travail que nous avions adopté nous donnait suffisamment de latitude pour permettre de faire place à un ensemble de questions.

Pour mémoire, le Conseil a adopté neuf textes au total durant tout le mois d'août. Deux d'entre eux sont des résolutions clefs, à savoir la résolution 2304 (2016) sur le Soudan du Sud, et la résolution 2305 (2016) sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, que nous avons adoptée hier. Nous avons également adopté une importante déclaration présidentielle (S/PRST/2016/13) à l'appui des processus politique et électoral en cours en Somalie. Cinq déclarations à la presse ont été adoptées. Deux d'entre elles ont exprimé la forte condamnation du Conseil à l'égard des attentats terroristes survenus en Turquie et à Kaboul. D'autres situations sur lesquelles le Conseil s'est prononcé sont, notamment, le meurtre de civils dans la province du Nord-Kivu, en République démocratique du Congo, qu'il a dénoncé, et le Soudan et le Soudan du Sud, en particulier notre appui à l'accord relatif à la feuille de route du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Enfin, nous avons adopté une déclaration à la presse exprimant la préoccupation collective du Conseil au sujet des faits survenus sur la péninsule de Corée.

Au-delà de ces textes, d'importantes discussions ont été tenues sur un éventail d'autres questions et d'autres situations. Comme l'ont indiqué par les orateurs qui m'ont précédé, il convient de saluer l'action rapide du Conseil à l'appui du processus de paix en Colombie. À cet égard, nous nous faisons une joie de travailler en étroite collaboration avec les autres membres du Conseil pour que les acquis obtenus soient consolidés grâce à l'appui et à la facilitation coordonnés de l'ONU et avec le concours des pays garants et accompagnateurs, dont le Venezuela, qui est également membre du Conseil.

Par ailleurs, au nom de ma délégation, je voudrais présenter mes condoléances les plus sincères à la délégation chinoise à la suite de l'attentat-suicide à la voiture piégée perpétré hier contre l'Ambassade de Chine à Bichkek. Nous condamnons fermement cet attentat contre des locaux qui sont inviolables au titre du droit international.

La Malaisie est fermement convaincue qu'il y a encore lieu d'améliorer l'action et les pratiques du Conseil en matière de prévention des conflits. À cette fin, l'initiative visant à améliorer l'appréciation des diverses situations par le Conseil, lancée par la Nouvelle-Zélande, est importante et mérite un examen approfondi et constructif de la part de tous les membres du Conseil.

La Malaisie se réjouit également d'avoir convoqué le débat public annuel du Conseil (voir S/PV.7753) sur le sort des enfants en temps de conflit armé au cours de ce mois. Nous sommes convaincus que le mécanisme relatif au sort des enfants en temps de conflit armé demeure l'un des instruments les plus efficaces à la disposition du Conseil pour défendre la cause de la protection des enfants dans les situations de conflit armé dans le monde. Le Conseil doit continuer à apporter un appui sans faille à ce rôle et ce mandat importants.

Ce mois-ci, la Malaisie a également pris l'initiative d'organiser un débat public (voir S/PV.7758) sur la non-prolifération des armes de destruction massive Ce débat a été convoqué principalement à l'appui de l'examen approfondi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), dirigé par l'Espagne. Dans le même temps, le débat visait à souligner l'importance qu'il y a à ce que la communauté internationale continue d'accorder son attention à la menace posée par l'acquisition éventuelle des armes de destruction massive et des matières et technologies connexes par des acteurs non étatiques et des groupes extrémistes violents. Nous estimons que le débat a mis en évidence les liens qui existent entre les conflits en cours et le risque de prolifération des matières et des technologies liées aux armes de destruction massive.

Enfin, la Malaisie a également eu le grand honneur et privilège de se voir confier, à deux reprises au cours de ce mois, la tâche de faciliter le processus de sélection du prochain Secrétaire général. Nous demeurons convaincus que le processus de sélection gagnerait à être plus transparent. Après tout, nous sommes en train de sélectionner une personne qui dirigera l'Organisation des Nations Unies au moment où elle fait face à de lourds défis, qui exigent de la force et de la détermination pour pouvoir les relever. Par conséquent, notre décision en tant que Conseil ne doit pas décevoir les attentes de tous nos partenaires et de toutes les parties prenantes, à savoir la communauté internationale dans son ensemble.

Je voudrais conclure en exprimant encore une fois, au nom de la délégation malaisienne, notre profonde gratitude à tous les membres du Conseil pour l'appui et la coopération constructive qu'ils nous ont apportés ce mois-ci. Nous espérons sincèrement que cet esprit de souplesse, de compromis et de bonne volonté qui est le trait caractéristique du Conseil et de ses membres se maintiendra.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Avant de lever la séance, je voudrais, puisqu'il s'agit de la dernière séance du Conseil prévue pour le

mois d'août, adresser les sincères remerciements de la délégation malaisienne aux membres du Conseil, en particulier à mes collègues Représentants permanents et à l'ensemble de leurs collaborateurs, ainsi qu'au secrétariat du Conseil, pour tout l'appui qu'ils nous ont fourni. Au cours de ce mois, qui a été effectivement chargé, nous avons su dégager un consensus sur plusieurs questions importantes relevant de nos compétences. Nous n'aurions pas pu y parvenir seuls, sans l'ardeur à tâche, l'appui et le concours de chaque délégation et des représentants du Secrétariat, ainsi que du personnel compétent des services de conférence et des interprètes. Alors que notre présidence touche à sa fin, je sais que je parle au nom du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation néo-zélandaise pour le mois de septembre.

La séance est levée à 16 h 25.